



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 17 mai 2021

### Présence

#### Présents :

Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Bruno CHAMPOUX, Pauline COHADE, Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Céline MARSIN, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY, Claude VANKENHOVE.

#### Pouvoirs :

Nombre de votants : 15

#### Excusé :

Maryse CAREME, pouvoir à Raphaël ROUSSY

#### Non-excusés :

Intervenants : sans

#### Lieu de la séance :

Salle polyvalente avec application des mesures COVID19. Port du masque obligatoire

#### Secrétaire de séance :

M. Raphaël ROUSSY

### Ordre du jour

- Administration
- Questions diverses

Modification de l'ordre du jour : les points Travaux et matériels, Finances ont été supprimés.



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 17 mai 2021

### 1 - Administration

#### 1-1 Rétrocession du lotissement Grand Champ

Après analyse des deux tranches du lotissement Grand Champ, rien ne s'oppose à la rétrocession des voiries et aménagements paysagers sur l'espace dit commun à la commune de Malauzat. Pour rappel les réseaux sont de la responsabilité des organismes qui ont en charge ces compétences. Ils ne sont pas de la responsabilité de la commune de Malauzat après réception des travaux.

- Eau (RLV)
- Assainissement eaux pluviales et eaux usées (RLV)
- Électricité (ENEDIS)
- Éclairage public (SIEG)
- Gaz (ENGIE)
- Fibre optique/télécom (ORANGE)

En revanche, la délibération municipale actant la rétrocession sera réalisée uniquement après suppression des non-conformités lotissement (potelets, coupe des végétaux, remplacements végétaux morts).

Les non-conformités liées au non-respect du règlement de lotissement et du règlement de l'urbanisme seront traitées lors de la réception des DACT (Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux).

L'ensemble des travaux demandés ont été réalisés au mois de mars et avril 2021 par les propriétaires sur les deux tranches.

- Remise en état des potelets
- Élagage des végétaux

Les propriétaires ont tous signés la demande de rétrocession permettant l'application d'une procédure simplifiée sans enquête publique.

Rien ne s'oppose à la rétrocession des tranches 1 & 2 à la commune de Malauzat.

#### **Vote :**

15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité**

#### 1-2 Terrain de Padel

La société SAS ACCESS PADEL nous a sollicité pour créer un terrain de Padel en lieu et place de notre terrain de tennis qui n'est plus utilisé.

Nous réfléchissons actuellement à l'établissement d'une convention liant la commune et la société ACCESS PADEL.

En parallèle cette société doit entreprendre une étude de faisabilité : aspects techniques, financiers etc..., sachant, que côté commune, nous devons regarder l'alimentation en électricité.

De nombreux points doivent être pris en compte dans la convention :

- Bail ou droit d'occupation du terrain
- Durée de la convention (9 ans).
- Travaux à réaliser : équipements sportifs, réseaux, parking, etc...

- Aspects financiers : qui paye quoi ?
- Entretien du site et de ses abords
- Règlement pour le fonctionnement de la structure
- Responsabilité de chacun : assurances
- Conditions de cessation de la convention



Pour permettre à la société ACCESS PADEL d'avancer nous vous proposons de prendre une délibération de principe sur cette mise à disposition qui se concrétisera ou non par la signature de la convention.

**Vote :**

15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité**

**1-3 Délégués syndicat de l'eau**

Bruno CHAMPOUX ne voulant plus exercer ces fonctions au sein du SIAP afin de mieux répartir les élus entre Saint Genest l'enfant et Malauzat, il nous faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le SIAP.

Titulaire : Pierre PAPPALARDO

Titulaire : Raphaël ROUSSY

Suppléant : Gilles LARGERON

**Vote :**

15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité**



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 17 mai 2021

### 2 - Informations et Questions diverses

#### Informations :

Installation antenne FREE : Un rendez-vous est prévu avec FREE le 24/5.

Les propriétaires des terrains sur ENS (Zone de Calovas) seront réunis par RLV et la commune le 25 mai pour parler des problèmes d'utilisation illégale des terrains pour exploitation agricole.

Pierre PAPPALARDO et Jean-Paul AYRAL ont rencontré l'entreprise Eurovia pour réactualisation les devis travaux :

- Chemin des Verguières
- Chemin du Pré de la Cure

Une réunion a eu lieu début mai avec le SIEG pour parler des différents sujets :

- Installation de deux lampes éclairage public chemin de Marcoin
- Extinction nocturne : réactualisation des devis
- Alimentation électrique terrain de Padel (ancien terrain de tennis)
- Remplacement lampes au sodium du terrain de foot par des lampes leds.

Achat tondeuse :

Fournisseur : LAURENT Châteaugay pour un montant de 16 608 € TTC

Autre fournisseur contacté : VACHER Riom modèle équivalent plus cher

Nous allons partir sur la solution avec le fournisseur LAURENT Châteaugay.

#### Questions :

Pauline COHADE :

Pauline nous fait partager la lettre d'une habitante du lotissement Grand Champ qui pose plusieurs questions sur l'accueil des enfants en milieu périscolaire et extrascolaire à Malauzat.

-

Q : Est-il possible de repousser l'heure de fermeture des ACM de Malauzat de 17h30 à 18h30 ?

R : Une offre existe déjà sur ce créneau horaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi en garderie en période scolaire. En revanche, pour le mercredi, le centre de loisirs est ouvert de 13h30 à 17h30.

Plusieurs raisons à cela :

- La fréquentation moyenne est de 5 enfants dans le créneau du mercredi après-midi, essentiellement des maternels. Le coût de l'accueil est déjà élevé pour une si petite fréquentation. Néanmoins ce service a été maintenu
  - Le coût d'une ouverture jusqu'à 18h30 pour un seul enfant serait trop élevé puisqu'il demanderait une présence accrue de personnel et donc des charges de personnel plus élevées pour la commune. De plus, à ce jour, nous n'avons pas eu d'autres demandes

Q : Étant donné que les ACM sont fermés pendant les vacances scolaires, pouvez-vous trouver une solution avec des structures extérieures (conventions avec communes extérieures) ?

R : Nous avons par le passé demandé de signer des conventions avec les communes limitrophes. Jusqu'à présent cela s'est toujours traduit par des refus malheureusement.



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 17 mai 2021

Concernant un accueil sur notre propre commune, nous ne disposons pas des moyens humains, financiers et matériels pour mettre en place ce type de prestation pendant les vacances.

En revanche, une étude RLV est en cours dans le cadre de la "Démarche enfance/jeunesse". Le pôle en charge de ce dossier a démontré que deux communes étaient sans solution sur ce sujet. Nous espérons que ceci pourra aboutir à des solutions d'aide. Mais pour le moment nous n'avons pas de délai possible à communiquer.

Luc ASTOUL :

Q : Peut-on envisager de changer le revêtement bicouche prévu initialement par un revêtement plus écologique et plus adapté à l'utilisation des randonneurs sur la fin du chemin du Pré de la Cure ?

R : Nous avons déjà délibéré et obtenu des subventions sur la réalisation de ce chantier. Il sera difficile de modifier la demande initiale sans tout suspendre. De plus nous devons bien garder en mémoire que nous avons un passage de véhicule pour garantir l'accès des riverains à leurs domiciles. Pour information, la partie bicouche sera arrêtée juste après l'entrée de la deuxième maison. La fin du chemin jusqu'au ruisseau restera en gravier.

Prochaine réunion lundi 21 juin 2021 à 19h00 (salle polyvalente et mesures COVID 19).

Fin de séance à 21h45.

Le Maire,  
Jean-Paul AYRAL